



No. 1 Brightener

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : No. 1 Brightener
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Bradford Derustit Corp
92885 Yorba Linda
T (714) 695-0899
sales@derustit.com - www.DERUSTIT.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec #3103 (within US) 800-424-9300; (outside US) 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Liquides combustibles, Catégorie 3	H272
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS03



GHS05



GHS08

Signal word (GHS-CA)Mentions de danger (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

Peut aggraver un incendie; comburant
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Provoque des lésions oculaires graves
Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS-CA) :

Se procurer les instructions avant utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
Keep away from clothing and other combustible materials
Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles/...
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Se laver ... soigneusement après manipulation
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
IF SWALLOWED: Rinse mouth. Do NOT induce vomiting
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...
Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction
Garder sous clef
Éliminer le contenu/récipient dans ...

No. 1 Brightener

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Phosphoric acid	(n° CAS) 7664-38-2	7	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, H302 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Nitric acid	(n° CAS) 7697-37-2	4	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Thiourea	(n° CAS) 62-56-6	2	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitements particuliers, si nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Peut aggraver un incendie; comburant.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

- Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.
- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.
- Réactivité : Vapeurs corrosives.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

No. 1 Brightener

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.3. Reference to other sections

Sea transport (IMO)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. matières combustibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aucune donnée disponible

Couleur : Incolore.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

pH solution : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

No. 1 Brightener

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative de gaz	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité en cas d'incendie	: Vapeurs corrosives.
Stabilité chimique	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Possibilité de réactions dangereuses	: Non établi.
Conditions à éviter	: Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Étincelles. Surchauffe. Flamme nue.
Matières incompatibles	: Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Acute toxicity (oral)	: Non classé
Acute toxicity (dermal)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Respiratory or skin sensitization	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

No. 1 Brightener

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

No. 1 Brightener

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

No. 1 Brightener

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

In accordance with TDG

TDG

UN-No. (TDG)	: UN3264
Groupe d'emballage	: III - Minor Danger
TDG Primary Hazard Classes	: 8 - Class 8 - Corrosives
Description document de transport	: UN3264 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.), 8, III
TDG Proper Shipping Name	: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

Hazard labels (TDG) : 8 - Matières corrosives



TDG Special Provisions : 16 - 1) The technical name of the most dangerous substance related to the primary class must be shown, in parentheses, on the shipping document following the shipping name in accordance with clause 3.5(1)(c)(i)(A) of Part 3, Documentation. The technical name must also be shown, in parentheses, on a small means of containment or on a tag following the shipping name in accordance with subsections 4.11(2) and (3) of Part 4, Dangerous Goods Safety Marks.

2) subsection (1), the technical name for the following dangerous goods is not required to be shown on a shipping document or on a small means of containment when Canadian law for domestic transport or an international convention for international transport prohibits the disclosure of the technical: a) UN1544, ALKALOID SALTS, SOLID, N.O.S. or ALKALOIDS, SOLID, N.O.S.; b) UN1851, MEDICINE, LIQUID, TOXIC, N.O.S.; c) UN3140, ALKALOID SALTS, LIQUID, N.O.S. or ALKALOIDS, LIQUID, N.O.S.; d) UN3248, MEDICINE, LIQUID, FLAMMABLE, TOXIC, N.O.S.; or e) UN3249, MEDICINE, SOLID, TOXIC, N.O.S. An example in Canada is the "Food and Drugs Act".

ERAP Index : 3 000

Explosive Limit and Limited Quantity Index : 0

Passenger Carrying Road Vehicle or Passenger Carrying Railway Vehicle Index : 0.5

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

No. 1 Brightener

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Pas d'informations complémentaires disponibles

IATA

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations nationales/internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H350	Peut provoquer le cancer

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit